

Augmentation particulièrement injuste de la Taxe d'Habitation à Villepreux

La municipalité a cru pouvoir utiliser le mode de calcul assez complexe de la TH (Taxe d'Habitation) pour 'masquer' une augmentation scandaleuse de la part communale sous une 'apparente' stabilité annoncée du taux d'imposition.

En effet, C Tricard (maire adjoint aux finances), dans un article du magazine N° 51 de Villepreux (Printemps 2010), nous annonçait, avec de beaux graphiques, « 0% d'augmentation des impôts en 2010 ». En tout cas, c'est ce qu'il voulait sans doute faire croire, car l'expression exacte était : « pas d'augmentation du 'taux' d'imposition ». On s'est rendu compte, après examen approfondi des avis d'imposition, que la réalité était très différente !

Explications : le calcul de la TH dépend de la valeur locative moyenne de Villepreux, 5780 € en 2009, de la valeur locative de l'habitation taxée, de différents abattements et du taux d'imposition. Pour **un foyer modeste avec un enfant**, ayant une **valeur locative de 2890€ (50% de la moyenne 2009)** les avis d'imposition pour 2009 et 2010 ont la présentation suivante :

	2009	2010	
Valeur locative	2890	2925	Augmentation base : 1,2% (inflation => normal)
Valeur locative moyenne	5780	5870	+1,6% : la moyenne augmente plus vite à Villepreux ?
Abattement 'forfaitaire'	1017	881	15% de la valeur moyenne en 2010, était 17,6% en 2009
Abattement par enfant	578	587	10% de la valeur moyenne, par enfant
Base imposable	1295	1456	= Valeur locative – les abattements
Taux d'imposition	17,5%	17,5%	Taux effectivement inchangé entre 2009 et 2010
Impôt du	226	255	= taux x base imposable => +12,5% d'augmentation !

Pour un foyer avec un enfant et valeur locative = valeur moyenne (5870€), l'augmentation serait de 4,7%
Même foyer, plus riche, avec valeur locative = 2 fois la moyenne (11699€), l'augmentation serait de 2,7%.

Explication : la réduction du taux d'abattement forfaitaire, qui était de 17,6% depuis très longtemps à Villepreux, vient de passer à 15% ! Cela induit une augmentation de 136€ de la base imposable identique pour tous les foyers (soit 24€ d'impôt en appliquant le taux de 17,5%). L'impact en pourcentage est donc plus fort sur les plus modestes !

La municipalité a donc choisi d'augmenter les impôts (4,5% en moyenne) : c'est peut-être une façon de reconnaître que les transferts de charges de l'Etat vers les collectivités locales ne sont pas totalement compensés. Pourtant, M Mirambeau affirmait, il n'y a pas si longtemps, qu'il était possible de faire des 'économies' pour éviter les augmentations d'impôts. Pour mémoire, la part régionale de la taxe foncière a juste suivi l'inflation en Ile de France, gérée par la Gauche (cf article du 6 septembre), alors que la part départementale de la taxe foncière ou de la taxe d'habitation a fortement augmenté dans les Yvelines, géré par l'UMP.

Mais, en diminuant l'abattement forfaitaire, sans changer le taux, on pénalise les plus modestes, en particulier, les familles ayant des enfants à charge. Cette façon d'augmenter les impôts d'un montant identique pour tous (24€ hors effet de l'inflation sur la valeur locative), n'est pas sans rappeler la 'poll tax' de Me Thatcher au Royaume Uni en 1990. Là aussi, l'application des thèses les plus 'cyniquement libérales', avait amené la droite anglaise à décider une réforme où le montant des impôts locaux était identique pour tous les foyers sans distinction de revenu ou de valeur de la résidence ! Cette réforme très impopulaire a du être supprimée en 1993, mais, la municipalité UMP semble vouloir la ressusciter à Villepreux en 2010.

Dans quelle catégorie se trouvent les membres du Conseil Municipal qui ont voté ce mode de calcul ? Combien ont eu une augmentation de la taxe d'habitation (part communale) supérieure à la moyenne (4,5%) ?

Si votre avis d'imposition n'est pas conforme aux calculs présentés, merci de nous contacter pour compléter nos informations.